

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 6 AVRIL 2021

Commune de Champignol-lez-Mondeville

Le **6 avril 2021**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, à salle des fêtes, à 17 heures 30, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Jean-Christophe **JEANDON**, Maria **PERTEGA**, Pascal **FRICOT**, Bernard **DUMONT**, Alexandre **ANTOINE**, Florian **PIELTIN**, Sylvie **BERGERE** Sandrine **DORÉ**, Sébastien **HARTZ**, Christophe **PRIOUX**.

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Jean-Christophe **JEANDON** comme secrétaire de séance.

PRESENTATION DE L'ANALYSE FINANCIERE PAR MME GONCALVES, TRESORIERE

Mme Fanny GONCALVES, trésorière de Bar-sur-Aube présente une analyse financière de la commune en examinant les revenus et les dépenses sur la période 2016-2020 et en les comparant à une strate départementale équivalente à notre population. Il en ressort que Champignol-lez-Mondeville est une commune dynamique, sans emprunt, avec une trésorerie saine.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est transférée aux communes afin de compenser la perte de produit.

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.08 % (9.66 % taux communal + 19.42 % taux départemental)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 12.10 %
- CFE : 14.81 %

VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes pour l'année 2021 :

ADMR : 1 200 €

Le Souvenir Français : 300 €

MPT de la Haute Vallée de l'Aube : 7 050 €

AMENAGEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS : ETUDE DE DEVIS

Présentation des devis pour l'aménagement de la caserne des pompiers s'élevant à 46 305.92 € HT + l'acquisition d'un camion trafic.

Le conseil municipal décide de procéder aux travaux d'aménagement, sollicite les subventions auprès du Conseil Départemental et du Conseil Régional et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

TRAVAUX EN COURS : DEVIS

Le conseil municipal accepte :

- les travaux d'aménagement de surlargeur dans les bois par la société Dossot pour un montant de 4 960 € HT,
- les travaux de sécurisation pendant le remplacement des panneaux sandwichs à la boulangerie et l'établissement d'un seuil, de l'entreprise Bertholle, pour un montant 2 104.65 € HT,
- la réfection de la tombe de la Famille Antoine-Pagnon et Cottin, Mort pour la France, sans descendance, par la SARL Waldner pour un montant de 1 658.33 € HT à 10 voix pour et 1 abstention (Maria PERTEGA),

- la réfection des fissures sur la voirie communale, par le SLA, pour un montant de 4 515.31 € HT,
- la réfection des grilles d'avaloir et de reprise de bordures, par l'entreprise Poirier, pour un montant de 2 307 € HT.

Le conseil municipal décide de reporter le devis pour le remplacement des rideaux de la salle des fêtes de l'entreprise Doré.

ONF : DESTINATION DES COUPES

Le conseil municipal approuve l'état d'assiette des coupes de bois de l'année 2021 présenté par l'ONF et nomme 3 garants : Pascal FRICOT, William LORIN et Guy BASTIEN.

ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Suite à la demande de Mme GONCALVES, trésorière, sollicitant l'annulation d'une créance irrécouvrable d'une dette de 5 684.86 €, le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur.

INDEMNITE POUR RESILIATION DE BAUX DE LOCATION DE TERRES AOC

Lecture d'un courrier de Mme Bernadette BERTHOLLE nous annonçant la résiliation de ses baux en cours suite à la cessation de son activité après la vendange 2021.

Le conseil municipal souhaite que les indemnités de résiliation de baux soient supportées par les nouveaux preneurs.

LANCEMENT D'UNE SOUSCRIPTION POUR LA REFECTION DE LA TOUR SEIGNEURIALE

La municipalité décide de faire un appel aux dons, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, pour financer les travaux de restauration de la tour seigneuriale. Une réunion d'information sera organisée dès que les conditions sanitaires le permettront.

TOUR SEIGNEURIALE : MAITRISE-D'ŒUVRE POUR LA PHASE AVANT-PROJET

Le coût prévisionnel des travaux de la phase n°1 concernant la restauration extérieure est estimé à 316 736.25 € HT (travaux et honoraires).

Le conseil municipal décide, par 7 voix pour et 4 abstentions (Maria PERTEGA, Florian PIELTIN, Sébastien HARTZ, Christophe PRIOUX),

- d'approuver le programme des travaux de la restauration extérieure de la tour médiévale concernant la tranche 1;
- de solliciter toute subvention ou mécénat de tout organisme susceptible de contribuer au financement de cette opération ;
- de demander les autorisations d'urbanisme et l'élaboration du dossier de consultation des entreprises pour 12 947.08 € HT (inclus dans le montant global) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents liés à ce marché.

CCRB : PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube a décidé, lors de sa séance du 30 mars dernier, d'ajouter à ses compétences facultatives la compétence « organisation de la mobilité » sinon elle serait transférée d'office à la Région à compter du 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal n'émet aucune observation et approuve la modification des statuts de la CCRB

CCRB : TRANSFERT DE COMPETENCE PLUI

Lors de sa séance du 20 octobre 2020, le conseil avait délibéré sur le transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes. Cette dernière deviendrait compétente de plein droit s'il n'y a pas d'opposition de la part des communes le premier jour de l'année suivant l'élection du président de communauté de communes. Suite à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire le transfert de compétence a été reporté au 1^{er} juillet 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, réitère sa décision de refuser le transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme à la CCRB.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé :

- De la demande de transfert de bail de la parcelle ZR n°20 suite à la cessation d'activité de M. Hubert LORIN,
- Que 3 itinéraires de chemins de randonnées seront proposés dans le futur guide départemental,
- De l'avancement pour la signalisation des entreprises et l'installation d'un panneau d'affichage à l'aire de camping-car,
- De l'éventuelle gestion par la mairie pour des commandes groupées de fuel,
- Des remerciements des séniors pour les cadeaux de fin d'année.

La séance est levée à 21 h 45.

Fabrice ANTOINE
Maire de Champignol-lez-Mondeville